



**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 05 AVRIL 2022
N° 2022012**

L'an deux mille vingt et deux, le cinq avril à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Date de la convocation :	29 mars 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	21 + 3 pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2022012 :Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du CDESAGES

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNEZ Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents : RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », LOUVION Marie renée « Petite Forêt », DEVOS Sylvie « Thiant », GUERDIN Eric « Trith Saint Léger »

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Eric « Quérénaing », TRIFI Patrick pouvoir donné à POTIER Sylvia « Raismes », PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la présidente PROPOSE de verser une subvention pour l'année 2022, d'un montant de **11 120€** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle des cotisations mutualistes de son personnel.

Le comité syndical

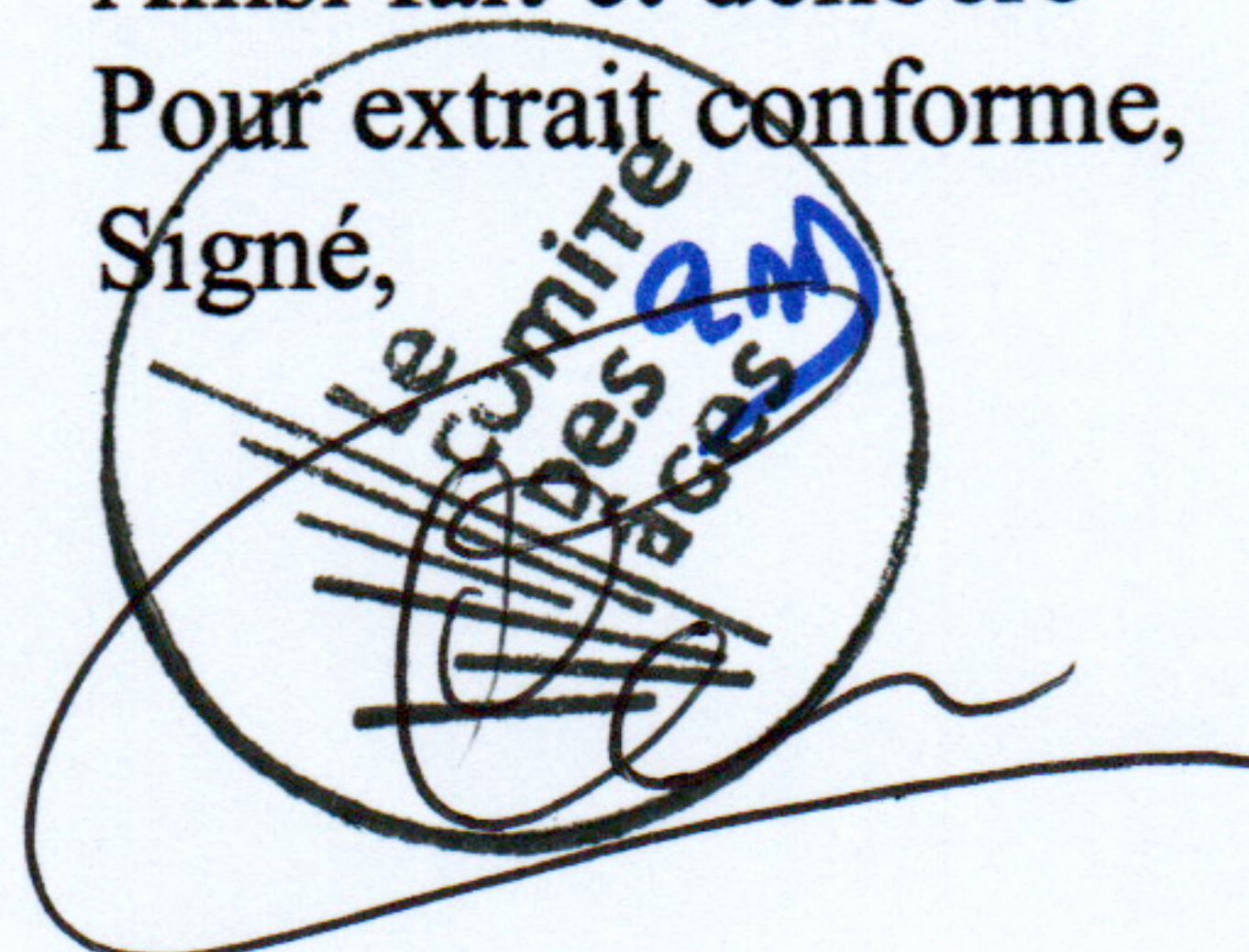
Vu l'exposé de Madame la présidente,

Et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'accorder le versement d'une subvention pour l'année 2022, de **11 120€** « **onze mille cent vingt euros** » au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle des cotisations mutualistes du personnel.

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 65737 « subventions vers autres établissements publics locaux » du budget principal 2022 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

A circular stamp with the text "le comité des AGES" is partially obscured by a large, stylized signature in blue ink.

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :